



Remb dettes sur prêt particulier

Par **Nalanou**, le **06/09/2017** à **07:57**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture d'une valeur de 16.000 € à la soeur de mon fiancé en octobre 2016 sans lui faire de reconnaissance de dettes puisqu'elle était censée me rembourser la quasi totalité en mai dernier suite à une succession.

Les mois de oct à janvier 2017 n'ont pas été payés puis elle m'a remboursé 300 € par mois jusque juin 2017 avec aussi un remb de 2.500 € en mai (qui était censé être 9.000 € de la succession).

Elle ne paie plus depuis et invente des problèmes chaque fois que je réclame mon argent. Elle me doit encore 12.000 €. Les versements internes ont été effectués par virement bancaires. Je voudrais déposer une requête pour impayés et tentative d'escroquerie. Qu'en pensez vous ?

Merci pour vos réponses. Cdlt.

Par **Visiteur**, le **06/09/2017** à **08:15**

Bonjour,

vous avez acheté cette voiture donc vous auriez du la payer ? Et vous dites que c'est elle qui doit vous rembourser ? En rapport à une succession ? C'est peut être clair pour vous mais vu de l'extérieur... moyen !

Par **Nalanou**, le **06/09/2017** à **09:04**

Grenouille, je recommence....

J'ai acheté une voiture avec mes deniers personnels à la soeur de mon fiancé en oct dernier. Je l'ai payée mais la carte grise est à son nom. Jusque là je pense que c'est clair...

Elle devait me rembourser cet achat par versements mensuels de 300e, et en mai 2017 avec un versement plus important de 9000e (en effet elle a reçu des fonds de la succession de sa grand mère). Je pense que cela sera plus clair pour vous maintenant. ..

Depuis l'achat de cette voiture il y a 11 mois maintenant, elle ne m'a remboursé que 5 mois à 300e et 2500e au lieu des 9000e prévus. Depuis juin 2017, elle ne me rembourse plus. La

suite vous l'avez sur mon post initial.

Par **youris**, le **06/09/2017 à 10:42**

bonjour,
en fait vous avez prêté de l'argent à cette personne pour qu'elle s'achète une voiture dont la facture est à son nom.
vu le montant, vous auriez dû établir une reconnaissance de dettes.
dans votre situation, vous devez par LRAR, envoyer à cette personne, un courrier de mise en demeure de vous rembourser la somme sous x jours, sans quoi vous saisirez le tribunal.
si cette personne ne vous rembourse pas, vous serez contraint de saisir le tribunal d'instance (somme inférieure à 10000 €) ou le tribunal de grande instance (somme supérieure à 10000 €) avec avocat obligatoire.
salutations

Par **Visiteur**, le **06/09/2017 à 10:46**

là c'est plus clair ! Youris a répondu.

Par **Nalanou**, le **06/09/2017 à 12:17**

Merci Youris. C'est bien ce qu'il me semblait. Je vais lui faire un RAR et donner les preuves du virement fait depuis mon compte à la concession ainsi que ses remboursements qui stipulent bien le motif du remboursement. De plus j'ai tous les échanges sms concernant les retards de paiement auxquels elle répond.
Mais si elle ne va pas récupérer le RAR que se passera-t-il ?

Par **Nalanou**, le **06/09/2017 à 12:19**

J'ajoute que j'ai une reconnaissance de dettes qu'elle n'a pas signée...

De plus vu le montant prêté, ne doit-elle pas le déclarer aux impôts ?
Merci

Par **youris**, le **06/09/2017 à 18:18**

si elle ne va pas rechercher le recommandé, vous aurez la preuve de votre envoi ainsi que la preuve qu'elle n'a voulu récupérer ce courrier, devant un juge, cela n'est pas une preuve de bonne foi.

vous doublez le courrier recommandé par un courrier simple.
un virement d'argent prouve un mouvement d'argent mais pas son motif.
que le destinataire n'ait pas déclaré ce don au trésor public, ne vous concerne pas
directement.